

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 4 octobre 2011 à 20 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

11/10/360 - ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil.

ADOPTÉE

11/10/361 - MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NO. 321

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal par le directeur général;

CONSIDÉRANT les circonstances et la gravité des faits qui sont reprochés au salarié en cause;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'IMPOSER au salarié no. 321 une mesure disciplinaire, soit une suspension de vingt (20) jours sans solde.

QUE cette sanction soit applicable à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

11/10/362 - MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NO. 321

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal par le directeur général;

CONSIDÉRANT les circonstances et la gravité des faits qui sont reprochés au salarié en cause;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'IMPOSER au salarié no. 321 une mesure disciplinaire, soit une suspension de dix (10) jours sans solde.

QUE cette sanction soit applicable à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 32 à 20 h 32.

11/10/363 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : unanimement

DE LEVER l'assemblée extraordinaire à 20 h 32.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE